



Lundi 25 mai 2020

**CMA France propose la « Garantie apprentissage ».  
Pour sécuriser l'emploi des jeunes, accompagner la reprise  
des entreprises et l'économie de proximité :  
soutenons l'apprentissage dans l'artisanat**

**Afin de maintenir la dynamique de l'apprentissage en France, qui, grâce aux premiers effets de la Loi Choisir son avenir professionnel a enregistré en début d'année une hausse de 16 % des effectifs, le réseau des CMA, acteur majeur de l'apprentissage avec ses 100 000 jeunes formés à 250 métiers dans les 112 CFA du territoire, propose de s'associer aux pouvoirs publics pour créer une véritable « Garantie Apprentissage » post Covid-19.**

La garantie apprentissage est un pacte de confiance dans le temps, qui modifie les règles habituelles du contrat d'apprentissage en cette période de crise sanitaire et économique. Elle assure à tous les jeunes, leurs familles et les entreprises, la possibilité de conclure dès maintenant un contrat d'apprentissage, tout en permettant d'en décaler la prise d'effet si l'entreprise accueillante n'est plus en mesure d'assurer la formation de l'apprenant.

**La Garantie Apprentissage, c'est :**

**1. Sécuriser l'accès au contrat d'apprentissage et le parcours des apprentis**

- Pérenniser et renforcer les dispositifs de pré apprentissage, en particulier la prépa-apprentissage et la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC). Ces dispositifs permettent d'organiser de façon sécurisée la rencontre entre les candidats à l'apprentissage et les employeurs potentiels
- Soutenir financièrement les entreprises de moins de 50 salariés qui souhaitent recruter un apprenti, ainsi que celle qui souhaitent maintenir les apprentis dans leurs effectifs, par la création d'une aide exceptionnelle.
- Prolonger la mesure prise par ordonnance du 2 avril qui permet de passer de 3 à 6 mois le temps au CFA pour un jeune sans contrat d'apprentissage. La prise en charge des OPCO débutera au premier jour de la formation. Le relais pourra être pris à l'issue de ces six mois par les Conseils Régionaux pour une nouvelle période de six mois, afin de garantir la possibilité qu'une entreprise signe le contrat d'apprentissage lorsque sa situation économique le lui permettra.
- Mobiliser les médiateurs de l'apprentissage pour faciliter la suite de parcours des apprentis dans une autre entreprise en cas de rupture inévitable pour motif économique.

**2. Relancer la communication sur l'apprentissage et la Garantie Apprentissage**

- Lancer une campagne d'information auprès des jeunes, des familles et des entreprises, avec l'ensemble des partenaires (Régions, OPCO, branches, OP, SPRO, ...) sur le thème « on vous garantit l'apprentissage ».
- Organiser au plus vite, avec l'appui des Régions compétentes en matière d'information sur les métiers et des formations, des portes ouvertes dématérialisées, en lieu et place de celles qui n'ont pas pu se tenir en mars et avril.
- Faciliter la communication des données entre les rectorats et les CFA, pour pouvoir contacter très rapidement les jeunes qui ont fait le choix de l'apprentissage via Affelnet et Parcoursup.

**3. Assurer la formation dans les meilleures conditions**

- Réévaluer la contribution des OPCO au titre du premier équipement et rendre éligible les équipements informatiques ainsi que les équipements nécessaires au suivi des protocoles sanitaires par les apprentis.
- Donner aux CFA une visibilité plus importante sur leurs financements et leurs investissements, en prolongeant d'une année (jusqu'au 31/12/2022) les niveaux de prise en charge par les OPCO.
- Favoriser le recours à la formation en situation de travail et à la formation à distance, par des ajustements réglementaires, et par un programme d'investissement dédié porté par France Compétence et relayé par les OPCO avec l'appui de CMA France.

Enfin, pour appuyer ces mesures d'urgence et poursuivre la nécessaire valorisation de l'apprentissage, le réseau des CMA créera un événement annuel impliquant les territoires pour la mise en valeur de l'orientation. Une première édition pourra voir le jour en 2021.

**Pour rappel, l'apprentissage dans les CFA des CMA c'est :**

- 100 000 jeunes formés / an
- 600 formations à 250 métiers
- des entrées à tous âges et à tous niveaux\*
  - 40 330 apprentis dans les formations niveau Bac / BP
  - 79 320 apprentis entre 18 et 29 ans inclus
  - + 9 % d'inscriptions à des diplômes de niveaux III et supérieurs

\* Baromètre de l'artisanat, septembre 2019



Valérie Marquis - directrice des relations presse et relations publiques - 06 20 67 45 86 / [presse@cma-france.fr](mailto:presse@cma-france.fr)



[cma-france.fr](http://cma-france.fr)